

2025/
Commune d'Épône
Conseil Municipal du 08/04/2025 – Délibération A6 N° 25-013
7.5 Finances locales -Subventions

République Française
Liberté Egalité Fraternité
Commune d'Épône

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton de Limay

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'ÉPÔNE
SEANCE DU 08 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 08 avril, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Ivica JOVIC, Maire d'Épône.

Présents :

M. Ivica JOVIC, Mme Isabelle MARTIN, M. Jacques FASQUEL, Mme Béatrice DI PERNO, M. Pascal DAGORY, Mme Danièle MOTTIN, M. Didier DIROL, M. Olivier ECHARD, M. Francis RIALLAND, Mme Danièle CLOUARD, M. Philippe LEFEVRE, Mme Marie TAINMONT, M. Thierry ARFI, M. Raoul LIMA, Mme Isabelle ROMAIN, M. Emmanuel BOLLE, M. Stéphane TRUFFAUT, M. Syed-Navid HUSSAIN-ZAIDI, Mme Nicole DEMAISON, Mme Eliane GILLARD, M. Guy MULLER.

Absents ayant donné procuration :

Mme Nathalie BAUDOUIN procuration à Mme Danièle MOTTIN
Mme Véronique LOURDIN procuration à Mme Isabelle MARTIN
Mme Florence JOUANNEAU procuration à M. Philippe LEFEVRE
Mme Harmony LE CALLENNEC procuration à Mme Béatrice DI PERNO
M. Daniel RIPERT procuration à M. Emmanuel BOLLE
M. Franck BUNEL procuration à M. Olivier ECHARD

Absents excusés :

M. Rémi PUISSEBUR-RIPET
M. Sofia RAFAÏ

Monsieur Olivier ECHARD est élu secrétaire de séance

DATE DE LA CONVOCATION :

02/04/2025

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice 29

Présents 21

Votants 24

DATE D'AFFICHAGE :

02/04/2025

OBJET : ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – ANNEE 2025

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57 ;

Vu les demandes de subventions présentées par les associations locales ;

Considérant que les associations locales accomplissent des missions d'intérêt général et présentent en cela un intérêt pour l'ensemble des habitants de la Commune ;

Considérant qu'à ce titre, les associations locales œuvrant dans le domaine social, culturel ou sportif peuvent, en tant qu'organisme à but non lucratif, recevoir des aides financières de la Commune ;

Considérant les besoins spécifiques de certaines associations, l'intensité de leur action sur le territoire communal, leur situation financière particulière et la qualité de leur programme d'activité prévisionnel pour 2025 ;

2025/
Commune d'Épône
Conseil Municipal du 08/04/2025 – Délibération A6 N° 25-013
7.5 Finances locales -Subventions

Considérant l'avis favorable de la commission Finances, et Développement durable, consultée le 01 avril 2025 ;

Après avoir entendu l'exposé de Madame Isabelle MARTIN, Adjointe au Maire, déléguée aux Finances et Développement Durable,

Après en avoir délibéré, A la Majorité (20 Voix Pour, 4 Abstentions, 3 Ne prennent pas part au vote), 4 Abstentions : (Mme Isabelle ROMAIN, M. Emmanuel BOLLE, M. Stéphane TRUFFAUT, M. Daniel RIPERT (Procuration à M. Emmanuel BOLLE) du Groupe « Épône au Cœur »),

Conformément à l'article L2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, 3 Elus faisant partis d'Associations ne prennent pas part au vote : (Mme Danièle CLOUARD (Présidente du Comité de Jumelage), M. Philippe LEFEVRE (Président du Club des Partenaires Epônois), M. Syed-Navid HUSSAIN-ZAIDI (Président de l'Association Les Baskets Bleues)

DECIDE :

- 1. D'ATTRIBUER ET DE VERSER** aux associations désignées ci-après, au titre de l'exercice 2025, les subventions de fonctionnement suivantes ;
- 2. INDIQUE** que les crédits correspondants sont inscrits au Budget Primitif 2025 ;
- 3. INDIQUE** que le tableau des subventions sera également annexé au Budget Primitif 2025, conformément aux dispositions de la loi n°92-125 du 6 février 1992 ;
- 4. PRECISE** que la délibération sera adressée à :
 - Préfecture des Yvelines,
 - Service de gestion comptable de Mantes-la-Jolie.

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

EPÔNE (Yvelines)

Certifié exécutoire le présent acte

Transmis au Préfet des Yvelines

Le **16 AVR. 2025**

Et publié/affiché le

16 AVR. 2025



Ivica JOVIC

Maire d'Épône

Olivier ECHARD

Secrétaire de séance



2025/
Commune d'Épône

Conseil Municipal du 08/04/2025 – Délibération A6 N° 25-013
7.5 Finances locales -Subventions

ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS BP 2025
<u>Associations à caractère éducatif</u>	
AAPCE - Association Autonome de Parents d'Elèves d'Épône	500 €
FCPE - Fédération des conseils de parents d'élèves	500 €
ASA - Accompagnement Scolaire et Alphabétisation	
Total Associations à caractère éducatif	1 000 €
<u>Associations à caractère solidaire & social</u>	
ADN - Ambition Détermination Nouvelle	1 000 €
ADSBE - Amicale des Donneurs de Sang Bénévoles d'Épône	1 100 €
AFEM - Association des Femmes d'Épône et de Mézières	400 €
ASSOVICA - Association de Soutien aux Victimes de Cyber Attaques	200 €
Handi-Cap Prévention	500 €
La Brigade Académie	500 €
Les Baskets Bleues	500 €
Total Associations à caractère solidaire & social	4 200 €
<u>Associations à caractère sportif</u>	
Cyclo Club Epônois	1 600 €
Dragon Bleu KungFu Epône	400 €
EMBB - Epône Mézières Basket Ball	8 000 €
Epône Rugby Club	22 000 €
Judo Club Epônois	6 000 €
Les Pétanqueurs Epônois	1 100 €
ORC - Off Road Cycliste Epône	10 000 €
TCEM - Tennis Club Epône Mézières	2 000 €
USBS - Union Sportive de la Basse Seine Epône	30 000 €
Total Associations à caractère sportif	81 100 €
<u>Associations à caractère culturel et de loisirs</u>	
Arts et Créations	500 €
ASP 82 Airborn - Association de Soutien aux Parachutistes	400 €
Association Portugaise	1 450 €
Association Serbie	1 500 €
CDPE - Club Des Partenaires Epônois	9 000 €
Club de Scrabble Epônois	250 €
Club temps de Vivre	9 000 €
Cœur Gospel	1 000 €
Comité de Jumelage	3 000 €
CRARM - Centre de Recherches Archéologiques de la Région Mantaise	500 €
EIVS - l'ensemble Instrumental du Val de Seine	500 €
FAVS - Fédération Archéologie Val de Seine	500 €
Les Gardons Epônois	1 800 €
MACE - Modèle Air Club Epônois	500 €
UNC - Union Nationale des Combattants d'Épône	500 €
Total Associations à caractère culturel et de loisirs	30 400 €
<u>Associations à caractère économique</u>	
AACÉE - Assoc des Artisans, Commerçants et Entrepreneurs d'Épône	1 000 €
ABC EPONE - Avenir Business Club d'Épône	400 €
Total Associations à caractère économique	1 400 €
Total subventions 2025 attribuées	118 100 €
Déjà attribuée - Protection Civile (soutien à Mayotte)	3 500 €
Réserve	3 400 €
Total Général Budgété au Budget Primitif 2025	125 000 €